

Direction Départementale des Territoires
du Rhône

Lyon, le 9 MAI 2019

Service Planification Aménagement Risques

Unité Prévention Risques

Affaire suivie par : Hervé DEMICHEL

ddt-risques@rhone.gouv.fr

Tél : 04 78 62 53 92

Liste des destinataires in fine

Objet : Porter à Connaissance (PAC) complémentaire du risque inondation de l'AZERGUES

PJ : - Carte des aléas (pour 11 communes faisant l'objet d'une création ou d'une modification)
- Note de principe de gestion du risque inondation 2019 sur l'Azergues

Réf. : L_9085_HD

Le nouveau PPRNi a été prescrit le 3 janvier 2019 sur les communes qui couvrent l'ensemble du bassin versant de l'Azergues.

Le présent courrier a pour objet de porter à votre connaissance les aléas sur 36 communes du bassin versant de l'Azergues, en application de l'article L.121-2 du code de l'urbanisme.

Le PAC diffusé le 8 mars 2018 sur 30 communes est remplacé par le présent document. Cette nouvelle diffusion prend en compte :

- les études complémentaires réalisées sur 11 communes du bassin versant ;
- l'ajout à la note de principe des prescriptions liés à la zone d'aléa résiduel hydrogéomorphologique.

Ce dernier point fait suite aux différentes remarques apportées lors des réunions de concertation. Ces règles permettent de préciser l'usage du sol dans cette emprise.

Les cartes des aléas ont été élaborées par le bureau d'études OTEIS, dans le cadre des études préalables à la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation (PPRNi) de l'Azergues.

Il vous appartient de prendre en compte ces nouvelles informations relatives à la connaissance du risque inondation sur votre commune dans toutes vos décisions d'urbanisme au titre du droit des sols. Je vous invite, si nécessaire, à utiliser l'article R.111-2 du code de l'urbanisme, qui peut vous conduire à refuser certains projets en zone inondable ou à leur imposer des prescriptions spéciales.

Vous trouverez à cet effet, en pièce jointe, la note de principe 2019 sur la gestion des actes d'urbanisme prenant en compte le présent PAC. Cette note précise les dispositions à appliquer au regard de la note circulaire du 17 février 2006 ayant pour objet la prise en compte du risque inondation hors Rhône-Saône dans les documents d'urbanisme et autorisations d'occupation du sol.

Cette note de principe qui pourra être mise en annexe informative du PLU pour faciliter la compréhension des administrés.

L'ensemble des documents joints au présent courrier sont disponibles sur le site internet des services de l'État dans le département du Rhône / rubrique Politiques Publiques (www.rhone.gouv.fr).

Le Service Planification Aménagement Risques / Unité de Prévention des Risques de la DDT du Rhône se tient à votre disposition pour tout avis sur les dossiers de projets au titre du risque inondation.

Le Préfet,
Le Sous-Préfet
~~Pierre CASTOLDI~~

Copie :

- Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS)
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD)
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pays de l'Arbresle (CCPA)
- Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR)
- Monsieur le Président du SCOT du Beaujolais
- Monsieur le Président de la Métropole de Lyon
- Monsieur le Président du SCOT Ouest Lyonnais
- Monsieur le Président du SCOT agglomération Lyonnaise
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour le réaménagement de la Plaine des Chères (SMRPCA)
- Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement de Villefranche sur Saône

Préfecture / DAJAL

Liste des destinataires

36 Communes	Coordonnées
Chambost Allières	Le Bourg 69870 Chambost Allières
Chamelet	10, Place de l'Église 69620 Chamelet
Grandris	Place de la Mairie 69870 Grandris
Létra	628 Montée du Bourg 69620 Létra
Saint Just d'Avray	Rue de la Mairie 69870 Saint Just d'Avray
Ternand	Les Grandes Planches 69620 Ternand
Val d'Oingt	1 avenue du 8 mai 45 Le Bois d'Oingt 69620 Val d'Oingt
Legny	Le Bourg 69620 Légny
Le Breuil	Le Bourg 69620 Le Breuil
Chessy les Mines	Place de la Mairie 69380 Chessy les Mines
Châtillon d'Azergues	Place de la Mairie – BP 1 69380 Châtillon d'Azergues
Saint Appolinaire	Place de l'Église 69170 Saint Appolinaire
Saint Vérand	Le Bourg 69620 Saint Vérand
Vindry sur turdine	Hotel de ville 5 place jean XXIII Pontcharra sur Turdine 69490 Vindry sur Turdine
Sarcey	Le Bourg – 233, rue Centrale 69490 Sarcey
Bagnols	Place de la Mairie 69620 Bagnols
Charnay	1, Place du Château 69380 Charnay

Moiré	Rue de la Mairie 69620 Moiré
Belmont d'Azergues	41, rue du Château 69380 Belmont d'Azergues
Ambérieux	42, rue de la Mairie 69480 Ambérieux
Anse	Place du Général de Gaulle 69480 Anse
Lucenay	103, ancienne Grand'rue 69480 Lucenay
Les Chères	1, Place du Soleil d'or 69480 Les Chères
Morancé	1, Place de l'Église 69480 Morancé
Chazay d'Azergues	3, rue de la Mairie 69380 Chazay d'Azergues
Civrieux d'Azergues	200, rue de la Mairie 69380 Civrieux d'Azergues
Marcilly d'Azergues	55, Impasse de la Mairie 69380 Marcilly d'Azergues
Lozanne	15, route de Lyon 69380 Lozanne
Quincieux	30, rue de la République 69650 Quincieux
Chenelette	Le bourg 69430 Chenelette
Poule les Echarmeaux	Le bourg 69870 Poule les Echarmeaux
Claveisolles	Le bourg 69870 Claveisolles
Saint Nizier d'Azergues	Le bourg 69870 Saint Nizier d'azergues
Lamure sur azergues	Place de la mairie 69870 Lamure sur Azergues
Valsonne	Le bourg 69170 Valsonne
Saint Clément sous Valsonne	10 rue de la mairie 69170 Saint Clément sous Valsonne